Document à faire renseigner par un médecin du sport

CATÉGORIES U17 (J15 et J16)

Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats et critériums dans la catégorie Senior

Je soussigné(e), Docteur ..... , Médecin du sport,

Demeurant .....

Certifie avoir examiné M./Mme ....., né(e) le .....

Demeurant .....

Appartenant à l'association sportive .....

Et n'avoir pas constaté à ce jour de **signes cliniques et électrocardiographiques** apparents contre-indiquant la pratique de l'aviron en compétition dans la catégorie Senior.

Fait le ..... , à.....

Cachet et signature du Médecin du Sport

Rappels de la réglementation de la Fédération Française d'Aviron

Annexe 10 – Règlement des championnats et critériums adopté par le comité directeur du 24 juillet 2023

Article 3 : Licence (extrait)

« Les rameurs et les rameuses des catégories U17 ne sont autorisés à participer aux championnats et aux critériums dans la catégorie Senior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet réalisé par un médecin du sport et un électrocardiogramme à 12 pistes interprété, datant de moins de 6 mois à la date d'inscription sur la licence. Ce certificat médical de sur classement est valable pour la saison sportive en cours. »

Fédération Française d'Aviron – 17 boulevard de la Marne, 94736 Nogent sur Marne CEDEX
Tél. 01 45 14 26 40 – sylvain.bosquet@ffaviron.fr – www.ffaviron.fr

Réf. 202607 FA/HG/SBo
Saison 2026-2027